



Agen, mercredi 14 août 2013

Communiqué de PRESSE

Garantie jeunes

Réactions de Denis Conus et Pierre Camani

Pierre Camani et Denis Conus se félicitent du choix du Lot-et-Garonne, par le gouvernement, comme territoire de l'expérimentation de la « Garantie jeunes ». Cette décision vient reconnaître le travail engagé, depuis plusieurs années sur le terrain, par l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion, Etat, collectivités locales et associations et apporte des outils supplémentaires pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes lot-et-garonnais les plus en difficulté.

Cette mesure, importante pour les jeunes, fait partie du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en début d'année par le Gouvernement. La « garantie jeunes » propose en effet aux moins de 25 ans en situation d'isolement et de grande précarité un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ni formation, soit 450 € mensuels.

Cet engagement en faveur de la jeunesse, priorité de l'action du Président de la République et de son gouvernement, l'est également pour Pierre Camani et sa majorité départementale. La subvention annuelle d'un million d'euros à destination des universités agenaises, le programme de rénovation et de dotation des collèges ou encore la création d'un régime en faveur des emplois d'avenir en direction des associations, notamment, en attestent.

Inscrite dans un contrat d'engagements réciproques entre le jeune et la mission locale, la "garantie jeunes" veut apporter une réponse à la situation actuelle, particulièrement difficile et préoccupante, des jeunes isolés et sans ressources, non couverts par le RSA. Cette démarche partenariale et territoriale leur permettra de mieux s'insérer, à court ou moyen terme, dans la vie professionnelle.

Dès l'annonce de cette décision, le préfet en lien avec le président du Conseil général, a souhaité qu'une première réunion de travail se tienne dès le 22 août prochain en préfecture afin que toutes les mesures soient prises pour mettre en œuvre ce dispositif dans les meilleurs délais.

Contacts presse :

Marie-Claude Bousquier, Chef du service interministériel de la communication de la Préfecture

Tél. : 05 53 77 61 82 / 06 73 56 75 50 / marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Jean-François Durante, Directeur de la Communication du Conseil général de Lot-et-Garonne

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr